



Délibération N°8

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les dossiers de demande de subventions déposés par les différentes associations en ce début d'année 2024.

Monsieur le Président propose d'attribuer - en 2024 - les subventions aux associations conformément au tableau annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des subventions allouées à chaque association conformément au tableau annexé à la présente,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement des subventions aux associations et d'inscrire les crédits correspondants à l'article comptable 65748 au Budget Primitif 2024 du budget général et du budget annexe de l'Office de Tourisme.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **16 AVR. 2024**
Publié ou Notifié
le : **12 AVR. 2024**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024

inscrites à l'article 65748 : Subventions de fonctionnement
aux personnes de droit privé

	SUBVENTION 2024
<u>Budget Général :</u>	
COS PAYS DE LAPALISSE	1 300,00 €
LES 5 CLOCHERS	600,00 €
MISSION LOCALE ESPACE JEUNES	8 634,30 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE COMMUNAUTAIRE	650,00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE COMMUNAUTAIRE	2 130,00 €
SAINT PRIX – CLUB DES AINES GENERATION MOUVEMENT – pour point départ Embouteillage 2024	602,00 €
SAINT PIERRE LAVAL CLUB DE L'AMITIE – pour point départ Embouteillage 2024	786,00 €
DIVERS (non affecté)	297,70 €
TOTAL budget général :	15 000,00 €
<u>Budget Annexe Office du Tourisme :</u>	
Les Compagnons du Temps	1 200,00 €
TOTAL budget annexe Office de Tourisme :	1 200,00 €